



Fédéré Flash

C'est vous qui le dites



Karima Msaouri est assistante sociale au Centre PMS libre de Woluwé I, elle nous parle du projet « Expairs ».

Rappelez-nous en quoi consiste le projet « Expairs »

L'origine de ce projet, initié en 2012 par la Ministre Simonet, résulte d'un constat : le taux important d'échecs et de décrochage au 2^e degré de l'enseignement professionnel. L'objectif du projet était donc de réduire ces taux en améliorant le rapport qu'entretiennent les élèves de ces classes professionnelles avec l'école et l'apprentissage en général.

Pour ce faire, trois thématiques sont proposées : l'organisation, la motivation et l'orientation.

L'école avec laquelle je collabore, l'Institut de l'Enfant Jésus d'Etterbeek, a choisi de baser son projet sur la thématique de l'orientation.

Concrètement, qu'est-ce qui est mis en place ?

A l'Institut de l'Enfant Jésus, beaucoup d'élèves de 3^e professionnelle (vente) ne sont pas là par choix. Le but est de faire de cette classe une classe « orientante », d'aider les jeunes à faire le deuil, en quelque sorte, de leur situation et de la représentation qu'ils en ont, par le biais d'activités et d'animations sans pour autant modifier la grille des cours. Les élèves ne se rendent donc pas compte qu'un dispositif est en place puisque les démarches sont introduites par les enseignants dans leurs cours.

L'objectif est que ces élèves puissent, à la fin de la 3^e vente, clarifier leur projet d'orientation : soit affirmer l'envie de poursuivre en 4^e vente, soit prendre conscience d'une envie de se réorienter.

C'est un projet innovant qui demande beaucoup de motivation car la direction doit, dans un premier temps, être convaincue des bienfaits d'un

Sommaire Numéro 126 Février 2014

C'est vous qui le dites -
pages 1 et 2

Vie collective - page 2

Nouvelles en bref - page
3

Entre vous et moi - page 3

Juridiquement vôtre -
page

Clin d'oeil - page 4

Le coin lecture - page 5

L'Europe et vous - page 5

Agenda - page 6

Cediep - page 6

Pensée du mois - page 6

C'est vous qui le dites - la suite

tel projet et, dans un deuxième temps, doit pouvoir mobiliser ses enseignants.

Comment s'organise la collaboration avec le Centre PMS ?

Le PMS est un partenaire essentiel : il accompagne le projet de l'école dans sa réflexion et dans ses actions. Il accompagne également les jeunes dans les différentes étapes de leur cheminement. La réflexion collective vise à « contaminer » les enseignants, les aider à devenir « orientants » eux-mêmes.

Au sein de mon équipe PMS, pour ce projet précis de l'Institut de l'Enfant Jésus, je suis « l'agent relais » : c'est moi qui participe aux réunions et qui transmets ensuite l'information dans mon Centre afin de mobiliser mes collègues pour la mise en place d'actions ou d'animations dans l'école.

Parallèlement au projet Expairs, s'est mise en place la cellule « TravCol » (travailler collégialement au bénéfice de l'élève en difficulté) qui permet un travail de réflexion sur l'école avec un ensemble de partenaires de proximité. L'école s'ouvre ainsi vers des collaborateurs externes qui l'aident à penser l'école autrement. C'est dans ce cadre qu'intervient également le PMS.

Quels sont les premiers constats et les bénéfices d'un tel projet ?

Il faut savoir que les écoles qui se sont lancées dans ce projet étaient preneuses, elles avaient la motivation et donc elles constatent des changements intéressants. On remarque que l'école est extrêmement riche en termes de ressources, d'activités et qu'un processus général d'orientation est possible. L'école se dynamise et développe une vision positive. Un constat émanant des autorités politiques sera diffusé à la fin des deux ans du projet pilote, en août 2014. Après cela, les écoles auront-elles assez de force et de motivation pour poursuivre le projet et garder les liens avec ses partenaires si la coordination officielle n'est pas renouvelée ? L'avenir nous le dira.

Propos recueillis par Hélène Genevrois

Besoin ou envie d'en savoir plus sur ce projet : cliquez [ici](#)

Cette rubrique est aussi la vôtre. Envie de partager un projet ? De vous exprimer sur un sujet PMS qui vous anime ? Envoyez-nous vos brefs écrits ou demandez-nous une interview ! Pour cela, contactez Hélène Genevrois sur helene.genevrois@segec.be ou au 02/256.73.02. Le comité de rédaction de Fédé Flash se garde le droit de publier les sujets qu'il jurera pertinents et adéquats.

La vie collective

L'animation des Commissions Permanentes

Lors de la première réunion des deux groupes, les animatrices des Commissions Permanentes Enseignement Fondamental et Enseignement Secondaire ont été désignées.

C'est Nathalie Steimes, directrice du centre PMS libre de Huy II, qui animera la Commission traitant plus spécifiquement de l'enseignement fondamental.

Quant à la Commission sur l'Enseignement Secondaire, c'est un duo composé de Chantal Andriane, directrice du centre PMS Libre I de Huy et Mireille Letouche, CPP au centre PMS libre de Bruxelles Nord-Ouest, qui l'animera.

Les dates des rencontres ont été fixées pour cette année scolaire.

SODEMO

Comme **S**ociété, **S**ocial, **D**éfi, **M**odernité.

Le Bureau de la FCPL a, en son temps, été interpellé par des agents PMS soucieux de la qualité du travail social mené par les Centres PMS en ces temps de crise et soucieux des difficultés pour de plus en plus de gens à

pouvoir s'engager dans de vraies solutions à leurs difficultés.

Le Bureau a alors souligné l'importance de l'interpellation et a soutenu la création d'un groupe de travail qui, plus tard, prendra le nom de SoDéMo.

Au cours de réunions de travail écoulées, ce groupe fort de représentants de toutes les disciplines et toutes les fonctions a « creusé » la problématique via des rencontres, des lectures et autres prises d'information.

Le travail n'est certainement pas terminé et SoDéMo aurait à cœur de poursuivre sa démarche.

Il était cependant convenu que, sous une forme à trouver, SoDéMo interpellerait les équipes des Centres PMS libres à propos du travail social PMS réalisé par tout un chacun au sein des trois disciplines PMS.

A cet effet, le groupe SoDéMo a transmis (début janvier 2014) dans tous les Centres PMS libres une affiche qui invite toutes les équipes de tous les Centres PMS libres à travailler la question du travail social, le même jour, selon un schéma commun qui sera ultérieurement proposé.

La date retenue est le 24 avril 2014, en matinée, les Centres pouvant se réunir in situ en équipe ou à plusieurs Centres en même temps.

SoDéMo fournira ultérieurement de la documentation et une proposition de démarche de travail. En fin de matinée chaque Centre PMS sera invité à prendre position via une démarche commune à chacun.

Des nouvelles en bref



Envol vers... le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire

Cette brochure offre une présentation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ainsi que la procédure générale d'inscription en 1^{re} année. Elle a fait l'objet d'une actualisation, compte tenu des nouvelles circulaires pour l'année académique 2014-2015 et est dès à présent disponible sur le site internet de la FCPL. N'hésitez pas à la télécharger.

25 mai 2014

Nous n'y sommes pas encore mais le temps file. Mis à part le niveau communal, c'est pour tous les autres niveaux que nous voterons ce 25 mai 2014 : élections européennes, élections fédérales et élections régionales et donc communautaires sont au rendez-vous. L'enseignement sera, parmi d'autres, un élément essentiel de ces élections. Le SeGEC a publié son mémorandum que vous pouvez vous procurer [ici](#). Si vous souhaitez compléter votre information en la matière, dans le cadre des Midi-rencontres, le SeGEC invite les représentants des principaux partis démocratiques à présenter leurs priorités en matière d'enseignement et à se positionner en regard des 10 priorités reprises dans le mémorandum. Informations [ici](#)



Entre vous et moi

Je communique, tu communique...

Ce n'est un secret pour personne : les modes de communication évoluent suivant en cela les phénomènes avancés technologiques de ces 20 dernières années.

La FCPL, dans sa communication aux Centres PMS libres et à leurs personnels a fait le choix de la communication électronique via les mails (ou courriels). Ceci entraîne l'abandon des envois postaux, sauf évidemment quand nécessité fait loi.

Quels sont les changements apportés ?

Chaque jour de la semaine est potentiellement un jour d'envoi de courrier.

L'objet des courriers électroniques sera davantage structuré et comportera le statut du/de la destinataire, le type de courrier et l'objet de celui-ci (ces deux derniers éléments pouvant être rassemblés en un seul). Cette manière de faire devrait faciliter vos classements et recherches dans vos courriers électroniques venus de la Fédération.

Les directions recevront mensuellement un relevé de tous les courriers transmis, hormis les confirmations aux formations.

Appel à candidatures pour conseils zonaux

Le Décret instituant le Conseil Supérieur des Centres PMS a été modifié en octobre 2013. Outre le Conseil Supérieur des Centres PMS auquel il confie des missions supplémentaires, ce Décret actualisé crée les Conseils zonaux des Centres PMS.

Au nombre de 10, calqués sur les zones de l'enseignement secondaire en terme d'existence géographique, ces Conseils zonaux se voient dotés de 7 missions dont vous trouverez la description [ici](#).

Devant se réunir au minimum 3 fois par an, chaque Conseil zonal sera composé de 8 membres, dont 4 seront issus des Centres PMS de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Centres PMS de l'officiel subventionné et 4 seront issus des Centres PMS libres. Les mandats sont de 4 ans (renouvelables une fois).

Au sein de chaque Conseil zonal un Président, un vice-Président et un secrétaire seront choisis, les mandats en titre des deux premiers cités étant de 2 ans.

Ces Conseils zonaux s'inscrivent, plus largement, dans d'autres dispositifs institutionnels existant « zonalement » : des liens sont donc à établir.

Un courrier spécifique adressé aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des Centres PMS fait référence à la mise en place de ces Conseils zonaux et comporte une procédure quant aux mandats à conférer aux personnels des Centres PMS libres.

A terme, les listes Yahoo ! actuelles seront évaluées et la majorité de celles-ci supprimées et remplacées par d'autres moyens de communication collective.

Toutes les adresses électroniques actuellement à disposition de la FCPL restent valables et continueront d'être utilisées par la Fédération. Si vous souhaitez changer d'adresse (ou nous en communiquer une) faites-le en la communiquant exclusivement à isabelle.schmit@segec.be

Ce mode de fonctionnement implique que la/le destinataire du courrier électronique soit bien la personne à qui appartient l'adresse électronique que nous utilisons. A l'exception des adresses des Centres PMS via lesquelles ne seront transmis que des courriers très généralistes, c'est bien dans cette dynamique que nous communiquerons avec vous.

Si vous souhaitez être informés plus avant sur la création d'une adresse électronique et ses caractéristiques, nous tenons à votre disposition quelques recommandations proposées par le service informatique du SeGEC.

L'adoption de ces modalités de communication nécessitera un temps d'adaptation et conduira peut-être à les adapter : vos avis d'utilisatrices/teurs sont toujours utiles et ... importants.



Juridiquement vôtre

Circulaire n°4646 du 03/12/2013 MEDCONSULT : Innovation dans les procédures de mode de transmission des certificats médicaux

Le membre du personnel de l'enseignement absent pour cause de maladie ou d'infirmité pour une durée de plus d'un jour (ou en cas de prolongation d'absence) doit transmettre un certificat médical (modèle agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) durant la première journée d'absence à l'organisme de contrôle Medconsult. À partir de cette année scolaire 2013-2014, le certificat médical (copie scannée du certificat) peut dorénavant être envoyé par courrier électronique à l'adresse : certificatfwb@medconsult.be ou par fax au numéro 02/542.00.87. Bien évidemment, le certificat médical peut toujours être envoyé par courrier postal à : Medconsult, rue des Chartreux, 57 à 1000 Bruxelles. Le membre du personnel a le choix du mode de transmission. Cependant, il ne doit utiliser qu'un seul de ceux-ci (il ne faut pas doubler un envoi par courrier postal et un envoi par mail ou fax). Vous trouverez [ici](#) le lien vers la circulaire relative à l'innovation dans les procédures de mode de transmission des certificats médicaux. La circulaire reprend notamment les procédures applicables en cas de maladie ou d'infirmité. Pour rappel, il est souhaitable de conserver le talon du certificat médical complété par le médecin. De plus, depuis le 1er mars 2013, les certificats adressés aux anciens organismes (Mensura ou Encare) ne sont plus pris en compte par l'Administration.

Circulaire n°4638 du 21/11/2013 Accidents du travail – Déclarations

Depuis le 1er janvier 2014, les déclarations d'accident du travail traitées par la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement doivent faire l'objet d'un encodage dans le programme informatique PUBLIATO. Afin d'éviter un ralentissement de l'indemnisation des victimes, il est nécessaire de remplir intégralement les déclarations d'accident du travail. La circulaire n°4638 que vous trouverez [ici](#) rappelle que dès qu'un champ est prévu pour un numéro de code, il s'agit d'indiquer le numéro de code demandé. Le numéro d'unité d'établissement devra être inscrit systématiquement à la rubrique n°4 de la déclaration. Enfin, à la rubrique n°7, au cadre II de la déclaration relatif aux données concernant la victime, le déclarant indiquera le numéro de Registre national de la victime.

Marchés publics – nouvelle ASBL Centrale de marchés de l'enseignement catholique

La législation en matière de marchés publics (loi du 15 juin 2006) est dorénavant applicable aux ASBL Pouvoirs organisateurs. Depuis le 1er juillet 2013, les nouveaux achats de fournitures, contrats de services

et contrats de travaux doivent donc être conclus au terme d'une procédure de marché public. Un marché public consiste en un contrat à titre onéreux conclu entre d'une part un pouvoir adjudicateur (entité juridique qui attribue le marché – le PO remplit ce rôle) et une autre partie (fournisseur, entrepreneur,...) ayant pour objet des fournitures, des services ou des travaux. Dans le cadre d'une centrale de marchés, un pouvoir adjudicateur tend à passer des marchés publics destinés à plusieurs pouvoirs adjudicateurs. Dans ce contexte, une nouvelle ASBL « **Centrale de marchés de l'enseignement catholique** » a été créée. Elle est gérée conjointement par le SeGEC et les quatre Codiec. La mission de cette ASBL est de soutenir les PO et de leur proposer des marchés. Constitué en ASBL, une adhésion du PO sera requise pour avoir recours à ses services. La centrale de marché de l'enseignement catholique apparaît comme une réponse à une demande des pouvoirs organisateurs et poursuit plusieurs objectifs. Afin de réaliser des économies d'échelle et aboutir à une réduction substantielle du prix d'achat de fournitures ou de services, il convient d'organiser le marché à un niveau de coordination suffisant et de professionnaliser la fonction d'achat. De plus, l'ASBL tend à développer également des compétences d'achat. En effet, la gestion de l'offre (gestion des fournisseurs, rencontres de fournisseurs potentiels,...) et la demande (détermination du niveau de service attendu, des garanties et des spécificités techniques souhaitées,...) nécessite aussi une certaine compétence. Les marchés représentant un coût important et pouvant générer une forte marge de négociation ainsi que ceux pour lesquels un réel service peut être rendu aux PO (photocopies, chauffage,...) sont particulièrement visés par la centrale de marché. Pour plus d'informations concernant l'ASBL Centrale de marchés de l'enseignement catholique veuillez prendre contact avec : Mme Yolaine Guislain (directrice) 02/256.71.46. yolaine.guislain@segec.be

Congrès,colloque et cie

Le jeudi 13 février 2014
Le risque à l'adolescence, de quoi parle-t-on ?
Les médias véhiculent souvent une image de l'adolescence abusant d'alcool, consommant régulièrement du cannabis ou, encore, plongée dans la virtualité de nos modes de vie «numérisés». Mais qu'en est-il vraiment? Intervention de Damien Favresse, Sociologue et Collaborateur du SIPES
Contact : asbl Loisirs Education Santé - rue Anatole France 8-14 - 7100 La Louvière - Tél : 064 23 61 94

Clin d'oeil

À toujours attendre demain pour commencer à vivre, on finit par se retrouver après-demain et l'on s'aperçoit que vivre se conjugue désormais au passé.

François Cavanna (1923-2014)



Le coin lecture

Stephen Hawking, La brève histoire de ma vie, Flammarion, Novembre 2013

Pour la première fois, une légende de la science - l'astrophysicien Stephen Hawking - se confie et raconte l'extraordinaire aventure de sa vie. La portée de son oeuvre scientifique est connue, grâce au succès planétaire d'Une brève histoire du temps. En revanche, l'itinéraire de cet esprit unique reste encore mystérieux, occulté par la maladie neurodégénérative qui meurtrit son corps depuis 50 ans. L'éducation qu'il reçut favorisa-t-elle l'éclosion de son génie ? Quelle fut sa formation intellectuelle dans l'Angleterre d'après-guerre, d'Oxford à Cambridge où il occupa longtemps la chaire de mathématiques ? Où a-t-il puisé la force de mener une recherche d'excellence, d'aimer deux femmes avec passion et d'élever ses trois enfants alors que la maladie continuait de frapper inexorablement ? Teinté d'une pudeur sensible et d'un humour corrosif, ce livre constitue avant tout un message d'espoir, une leçon de vie d'une grande puissance émotionnelle. S'il fascinera ceux que l'origine de l'Univers, les trous noirs ou les voyages dans le temps passionnent, il touchera tous les lecteurs désireux de faire un bout de chemin avec un être d'exception.

Jean-François Dortier, Le Cerveau et la pensée, Janvier 2014 - 240 pages, Editions Sciences Humaines

Le présent ouvrage est une réédition revue et augmentée en 2014 du livre Le Cerveau et la Pensée, publié en 2012. Sous la direction de Jean-François Dortier
Avec, entre autres, les contributions de Alain Ehrenberg et Jacques Grégoire
Les sciences cognitives sont nées autour d'une grande ambition : expliquer les lois générales de la pensée. Pour cela, elles ont mobilisé de nombreuses disciplines – de la psychologie cognitive à l'intelligence artificielle, des neurosciences à la philosophie de l'esprit, de l'éthologie aux sciences sociales. Longtemps polarisées autour d'un modèle unique de la pensée, elles se sont récemment enrichies de nouveaux modèles de la cognition et se sont diversifiées. Au seuil du XXIe siècle, les sciences cognitives sont entrées dans un nouvel âge. Cet ouvrage présente l'histoire, les modèles, les disciplines et l'ensemble des débats qui animent la vie des sciences cognitives. Chacun des grands domaines de la cognition y est abordé – perception, mémoire, intelligence, conscience, langage –, mais aussi les émotions, l'imagination, la créativité. Les dimensions culturelles, sociales et collectives sont également prises en compte, de l'intelligence collective au cerveau social. Rédigé par des journalistes scientifiques et des chercheurs de renom venus de tous horizons, il offre ainsi un panorama synthétique, actuel et vivant des sciences cognitives.

L'Europe et vous

Erasmus+

Erasmus+ est le nouveau programme de mobilité, de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de formation.



Si vous n'avez aucune idée des bénéfices à retirer des échanges européens, de la mobilité des élèves, enseignants, directeurs, agents PMS et autres acteurs de l'enseignement ... Que vous soyez concerné par le fondamental, le secondaire ou la promotion sociale, par l'enseignement spécialisé ou le qualifiant ...

Rejoignez les séances d'information organisées par la Cellule Europe du SeGEC !
Le jeudi 13 février 2014 de 10h à midi à Neufchâteau, à l'Institut Saint-Michel, 3 place du Château
de 14h à 16h à Liège, à la Maison diocésaine, 17 boulevard d'Avroy
Le lundi 17 février 2014, de 14h à 16h à Namur, à la Maison Diocésaine, 5 rue de l'Evêché
Le mardi 18 février 2014, de 14h à 16h à Mons, à la Maison Diocésaine, FUCAM, 151 chaussée de Binche
Le lundi 24 février 2014, de 14h à 16h à Bruxelles, au SeGEC, 100 avenue Mounier

Pour toute information complémentaire et pour obtenir le formulaire d'inscription, Cellule Europe : **Bruno Mathelart** - 0479 78 96 96 **Christiane Vantighem**

Plus d'infos ? Consultez le site AEF-Europe : www.aef-europe.be ou celui de BIJ www.lebij.be



Appel à candidatures

L'association « Orientation à 12 » a pour but de favoriser la mobilité européenne des praticiens de l'orientation. Elle est composée de différents acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle en Communauté française de Belgique :

- ✓ Bruxelles-Formation
- ✓ Les centres Psycho-Médico-Sociaux (PMS) des trois réseaux d'enseignement

Un mandat est disponible pour les Centres PMS libres. Pratiquement, la(les) personne(s) intéressée(s) peut(peuvent) adresser leur candidature par mail ou par courrier à Pierre Glénot (Directeur du Centre PMS libre de Neufchâteau) à l'adresse dirpmsneufchateau@skynet.be

Il faut être bien évidemment, intéressé(e) par l'orientation, avoir un regard « européen » sur la chose et être disposé(e) à assister à un Conseil d'administration mensuel à Bruxelles.



L'agenda de février 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3	4 Formation 6 ACD Conseil Supérieur des Centres PMS	5 COF «23»	6 Formations 38 et 45	7 Formations 38 et 40 Commission d'Ethique
10 Formation 44	11 Formations 1bis, 8, 30 et 44	12	13 Formations 45 et 46 ARP	14 Formations 22, 36 et 40
17	18 Formation 30 Bureau de la FCPL	19 Formation 1bis	20 Formation 17 COF	21 Formations 29 et 40 COF Commission Permanente Enseignement Secondaire
24	25 Formation 44	26	27 Formation 45 Groupe «Intégration»	28 Formation 41

Le CEDIEP en affiches

Lors de l'envoi du précédent **FédéFlash**, vous n'avez sans doute pas manqué de remarquer qu'étaient jointes au courrier les deux nouvelles affiches du CEDIEP présentant l'offre de formation dans l'enseignement qualifiant et supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si vous appréciez le contenu de ces affiches et que vous désirez en recevoir davantage, prenez contact avec le CEDIEP pour connaître les modalités d'envoi : info@cediep.be ou 02/649.14.18. Sachez que ces affiches sont aussi téléchargeables librement sur le site www.cediep.be.

Carnet d'adresses

Le **centre PMS Libre de Liège II** a déménagé. L'équipe de Christine Relekom a rejoint les autres équipes de l'asbl Traversière au Boulevard De Laveleye 78 - 4020 Liège. Le numéro de téléphone est inchangé (04/252.15.63) par contre le numéro du fax a été modifié (04/247.58.64). Le **centre PMS libre de Ath** a changé d'adresse mail.

Vous pouvez désormais joindre Jean-Pierre Grégoire ou un membre de son équipe à cpms.ath@pmslibreho.be. **Charles Uystpruyst**, directeur du centre PMS libre de Tournai I a également modifié son adresse professionnelle : charles.uystpruyst@pmslibreho.be.



La pensée du mois

“ Un changement radical d'orientation est nécessaire. Il implique de proposer aux jeunes non pas de se faufiler dans la forteresse, mais d'en abattre les murailles. Et de mettre ne place une société où aucun humain ne serait perçu comme « en trop ». Ce changement ne pourra être réalisé que par l'adhésion des nouvelles générations. Cette adhésion ne peut être que le fruit de l'éducation. Nous voici donc devant une nouvelle définition du rôle du système éducatif : *non plus préparer les jeunes à entrer dans la société, mais les préparer à construire une société nouvelle.* ”

Albert Jacquard, *L'équation du nénuphar, Les plaisirs de la science*, pp 178-179

Il est né

Ce 31 décembre 2013, le petit Edouard a montré le bout de son nez. 57 centimètres pour 3 kilos 980. Félicitations aux heureux parents, Sophie et son mari.